

Mise en ligne : 22 juin 2015.
Dernière modification : 19 octobre 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 3 novembre 1880)

Le 26 octobre s'est tenue la première assemblée générale constitutive de la Banque commerciale et industrielle.

Cette société anonyme se constitue au capital de 25.000.000 de fr. divisés en 50.000 actions.

Sur ce nombre, 15.300 libérées de moitié sont attribuées aux intéressés divers de la maison Bourgeois et Cie, dont la société reprend les affaires.

Les autres actions, libérées de 1/2, devront être libérées de moitié dans les quatre mois de la constitution de la société.

MM. Delpeuch et [Paul] Monchicourt ont été nommés commissaires pour faire à une assemblée qui se réunira le 6 novembre prochain, un rapport sur la valeur des apports et les avantages particuliers stipulés aux statuts.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 10 novembre 1880)

Samedi dernier s'est tenue la deuxième assemblée générale de cette société.

Conformément aux conclusions du rapport présenté par MM. [Paul] Monchicourt et Delpeuch, commissaires désignés par la première assemblée, tenue le 25 octobre dernier, elle a ratifié la valeur attribuée aux apports et les avantages particuliers stipulés aux statuts.

Nous rappelons que sur les 50.000 actions de 500 fr. constituant le capital social, 14.400 libérées de moitié sont attribuées aux actionnaires de la Société Bourgeois et Cie. M. [Adolphe] Bourgeois, personnellement, reçoit 900 actions également libérées de moitié, pour sa part de 45 % dans les fonds de réserve de la Société dont il était gérant : 8.000 actions, libérées seulement de 1/4, lui sont, en outre, attribuées comme représentation des avantages à lui attribués comme gérant, à savoir 35 % des bénéfices nets, auxquels il renonce.

Le versement du second quart sur les actions non libérées de moitié devra être effectué dans les quatre mois de la constitution de la société.

L'assemblée a constaté l'acceptation, par les administrateurs, des fonctions à eux dévolues.

Ces administrateurs sont : MM. [Adolphe] Bourgeois, président du conseil ; Dervieu¹,

¹ Édouard Dervieu (1823-1905) : voir Monts-de-piété égyptiens en partie Proche-Orient > Liban > Banques.

vice-président ; Choppin², Débrousse³, L[ucien] Fournier⁴, Golfier, [Émile] Mauger⁵, [Eugène] Sarlin⁶, comte Vandal⁷, Welche⁸ et comte d'Auberjon⁹.

MM. [Paul] Monchicourt et Delpuch ont été nommés commissaires pour le premier exercice.

L'assemblée a, de plus, autorisé les membres du conseil à faire des affaires avec la société dans les mêmes conditions que les autres clients.

La société se trouve ainsi définitivement constituée.

Crédit foncier maritime de France*
(*Le Journal des débats*, 13 et 18 juillet 1881)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. BOURGEOIS, président du conseil d'administration de la Banque commerciale et industrielle.
Directeur général : Émile Guieu.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES :

• À Paris :
à la BANQUE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE (ancienne maison BOURGEOIS et Cie)
14 et 23, rue du Quatre-Septembre

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 14 décembre 1881)

² Probablement Albert Choppin, ancien préfet de l'Oise, ancien directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur, secrétaire du comité conservateur du département de la Seine (1885) et commissaire de surveillance de la société éditrice du *Moniteur universel*. Beau-frère de M^e Cresson, bâtonnier de l'ordre des avocats. Père de René Choppin, avocat à la Cour d'appel. Nécro dans *Le Figaro*, 23 mai 1893.

³ Hubert Débrousse (1843-1899) : fils d'Hubert (1817-1878), fondateur des la Cie franco-algérienne et des Mines de Malfidano, auquel Adophe Bourgeois était associé dès les années 1870 dans la Cie de chemins de fer Picardie et Flandres.

⁴ Lucien Fournier : ingénieur, dirigeant des diverses affaires Débrousse (Picardie et Flandres, Franco-algérienne, Malfidano. Nécro dans *Le Journal des débats*, 10 janvier 1890.

⁵ Émile Mauger (1842-1914) : ingénieur E.C.P., créateur du Chemin de fer de Caen à la mer, député du Calvados (1881-1885), il est l'associé de Débrousse à la Cie franco-algérienne et aux Mines de Malfidano.

⁶ Eugène Sarlin (1820?-1885) : entrepreneur. L'un des fondateurs de la Cie franco-algérienne.

⁷ Comte Édouard Vandal (1813-1889) : conseiller d'État, directeur des contributions directes (1852-1861), puis directeur des postes (1861-1870). Président de la Compagnie générale transatlantique (1871-1875) et des Tramways-Nord de Paris, faillis en 1887. Administrateur des Chemins de fer portugais de la Beira-Alta (1880) et des assurances La Minerve française (accidents individuels)(1881). Père de l'historien Albert Vadal, de l'Académie française.

⁸ Charles Welche (1828-1902) : fils d'avocat, avocat lui-même, maire de Nancy (1869-1872), conseiller d'État, préfet (1872-1877), éphémère ministre de l'Intérieur, brièvement administrateur des Mines d'argent et fonderies de Bingham, dans l'Utah (1879), il devient en 1889 censeur de la Société générale et préside le Syndicat des agriculteurs de France.

⁹ Alfred d'Auberjon (1814-1919). Petit-fils de Jean d'Auberjon (1772-1832), député de Limoux (1820-1827), puis préfet des Pyrénées-Orientales et de la Charente. Fils de Louis d'Auberjon (1815-1873), député de la Haute-Garonne (1871-1873). Il épouse une fille de Charles Jenty (1826-1882), député de la Vendée (1876-1877; 1878-1882). Il le suit dans diverses affaires douteuses comme la vente des Chemins de fer de la Vendée à Philippart, la Banque nationale, le Crédit viager, le Crédit foncier maritime de France, la Banque générale des assurances. Il figure encore au Soleil-Accidents et au *Petit-Journal*. Il semble s'être retiré de la finance à la fin des années 1880 mais resta maire de Saint-Félix de Lauragais de 1877 à sa mort.

Les actionnaires de la Banque commerciale et industrielle (ancienne maison Bourgeois et Cie) se sont réunis en assemblée général.

Ils ont décidé que toutes les actions, étant libérées de moitié, pourront être converties, au choix des actionnaires, en titres au porteur ou en titres nominatifs.

Les communications fournies à l'assemblée en ce qui touche les résultats de l'exercice 1881, encore en cours, ont été accueillies par les actionnaires avec une vive satisfaction. [...]

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des finances*, 6 mai 1882)

L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 20 avril courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1881 et fixé le dividende à 22 fr. 50 par action. Un acompte de 6,25 ayant été payé en janvier, le solde de fr. 16.25 sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain. M. E[dmond] Develle¹⁰ a été nommé administrateur ; MM. Delpuech et [Paul] Monchicourt ont été confirmés dans leurs fonctions de commissaires.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Le Capitaliste*, 9 janvier 1884)

Principaux titres en portefeuille

- Société des mines de Malfidano,
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_de_Malfidano.pdf
 - Compagnie franco-algérienne,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_franco-algerienne.pdf
 - Société centrale des briqueteries de Vaugirard.
-

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
Ancienne maison Bourgeois et Cie
Capital 25 millions de francs
(*Le Journal des débats*, 20 octobre 1883)

MM. les actionnaires sont prévenus qu'à partir du 2 novembre prochain, il sera payé, à titre d'acompte, sur les bénéfices de l'année 1893, 6 fr. 25 c. par action, sous déduction des impôts au profit du Trésor, soit net à recevoir :

Par action nominative 6 fr. 063

Par action au porteur 5 fr. 777

Le paiement s'effectuera au siège social, 28, rue du 4-Septembre, à Paris, contre remise du coupon n° 5.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 18 janvier 1885)

¹⁰ Edmond Develle (1831-1909) : député (1879), puis (1885) sénateur et président du conseil général de la Meuse, administrateur de la Cie franco-algérienne depuis octobre 1880. Son frère Jules, douze fois ministre, avait épousé la fille d'Adolphe Bourgeois.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu le 9 courant, sous la présidence de M. Bourgeois, président du conseil d'administration, a voté les résolutions suivantes :

1^{re} résolution

Après avoir entendu les explications et renseignements fournis par le conseil d'administration, l'assemblée décide la réduction du capital social de 25 à 15 millions au moyen de l'échange de 5 actions actuelles libérées de 375 fr. contre 3 actions nouvelles entièrement libérées.

Les propriétaires de moins de 5 actions pourront s'entendre entre eux pour réunir le nombre d'actions nécessaire pour les échanger contre des actions nouvelles; étant cependant bien entendu que la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action, sauf aux intéressés à prendre entre eux les arrangements qu'ils jugeront opportuns.

A défaut d'entente, la société se chargera, si la demande lui en est faite par les intéressés, de leur faciliter gratuitement l'échange direct entre eux. Elle se chargera également, s'il y a lieu, d'effectuer les opérations nécessaires par le ministère d'agent de change, sans autres frais que ceux dus à l'agent.

2^e résolution

L'assemblée décide les modifications statutaires inscrites à l'ordre du jour, et qui sont les conséquences de la résolution qui précède.

3^e résolution

Après avoir examiné la demande formulée par le liquidateur de l'Anglo-Bank, tendant à la nullité de l'appel de fonds du troisième quart sur les actions, l'assemblée, reconnaissant que le conseil d'administration n'a fait qu'user, dans l'intérêt de la société, des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 12 des statuts, décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du liquidateur de l'Anglo-Bank et que, par suite, selon les termes de l'article 68 des statuts, aucun actionnaire ne peut la reproduire en justice dans un intérêt particulier.

4^e résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour assurer l'exécution des résolutions qui précèdent.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 21 janvier 1885)

La Banque commerciale et industrielle (ancienne maison. Bourgeois), après avoir fléchi à 260, s'est relevée à 270. Le motif de cette baisse est l'appel de fonds de 125 fr. par titre fait par le conseil d'administration de cette Société. On pouvait prévoir cette mesure depuis longtemps. En effet, la Banque commerciale a la majeure partie de ses disponibilités engagées dans l'affaire des Briqueteries de Vaugirard*, qui, sans être une entreprise mauvaise, souffre comme toutes les industries touchant au bâtiment, de la crise immobilière. D'ailleurs, les actionnaires entendront les explications que leur fournira le conseil d'administration à la prochaine assemblée convoquée pour le 9 février prochain.

[Augmentation de capital]
(*Le Journal des débats*, 29 janvier 1885)

Les versements devront être faits aux caisses de la Banque commerciale et industrielle, 28, rue du 4-Septembre

LES COULISSES DE LA FINANCE
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 13 février 1885)

Banque commerciale et industrielle

Parmi les sociétés financières embarrassées d'un trop large capital, il convient de citer la Banque commerciale, qui vient de réunir ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire.

Au risque d'être lapidé à coups de trognons de pommes, le conseil d'administration avait eu, avant la réunion, la délicate attention d'inviter les actionnaires à verser 125 fr. par action.

Pour pallier, dans la limite du possible, la détestable impression que produisent généralement ces invitations de passer à la caisse pour verser, on a appris aux intéressés qu'on avait décidé de réduire le capital de 25 à 15 millions, au moyen de l'échange de cinq actions libérées de 375 fr. contre trois actions nouvelles entièrement libérées.

On prétendait, à la Bourse, que les motifs de l'appel de fonds n'étaient pas d'une légitimité absolue, et l'on en donnait pour preuve la résolution 3, votée par les actionnaires, dont voici le texte :

« Après avoir examiné la demande formulée par le liquidateur de l'Anglo-Bank, tendant à la nullité de l'appel de fonds du troisième quart sur les actions, l'assemblée reconnaissant que le conseil d'administration n'a fait qu'user, dans l'intérêt de la société, des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 12 des statuts, décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du liquidateur de l'Anglo-Bank et que, par suite, selon les termes de l'article 68 des statuts, aucun actionnaire ne peut la reproduire en justice dans un intérêt particulier. »

Interdiction est faite au liquidateur de l'Anglo-Bank d'en appeler aux tribunaux, sous prétexte que les statuts le défendent.

Les rédacteurs de ces statuts ont eu là une idée de génie, mais il s'agit de savoir si elle n'est, pas contraire à la loi. Il est certain que le liquidateur plaidera et se gardera bien de verser. L'emploi des deniers sociaux a reçu, me dit-on, une destination statutaire peut-être, mais, à coup sûr, bien étrange.

Enfin, on a remarqué qu'au début de la séance, le président a appelé au bureau les deux plus forts actionnaires.

N'était-ce pas pour être protégé contre les réclamations ?

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 18 février 1885)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu le 9 courant, sous la présidence de M. Bourgeois, président du conseil d'administration, a voté les résolutions suivantes :

1^{re} résolution

Après avoir entendu les explications et renseignements fournis par le conseil d'administration, l'assemblée décide la réduction du capital social de 25 à 15 millions au moyen de l'échange de 5 actions actuelles libérées de 375 fr. contre 3 actions nouvelles entièrement libérées.

Les propriétaires de moins de 5 actions pourront s'entendre entre eux pour réunir le nombre d'actions nécessaire pour les échanger contre des actions nouvelles; étant cependant bien entendu que la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action, sauf aux intéressés à prendre entre eux les arrangements qu'ils jugeront opportuns.

A défaut d'entente, la Société se chargera, si la demande lui en est faite par les intéressés, de leur faciliter gratuitement l'échange direct entre eux. Elle se chargera également, s'il y a lieu, d'effectuer les opérations nécessaires par le ministère d'agent de change, sans autres frais que ceux dus à l'agent.

2^e résolution

L'assemblée décide les modifications statutaires inscrites à l'ordre du jour, et qui sont les conséquences de la résolution qui précède.

3^e résolution

Après avoir examiné la demande formulée par le liquidateur de l'Anglo-Bank, tendant à la nullité de l'appel de fonds du troisième quart sur les actions, l'assemblée, reconnaissant que le conseil d'administration n'a fait qu'user, dans l'intérêt de la Société, des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 12 des statuts, décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du liquidateur de l'Anglo-Bank et que, par suite, selon les termes de l'article 68 des statuts, aucun actionnaire ne peut la reproduire en justice dans un intérêt particulier.

4^e résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour assurer l'exécution des résolutions qui précèdent.

(*Le Temps*, 20 février 1885)

les actionnaires sont informés que le versement du 3^e quart, sur les actions de la Banque commerciale et industrielle, soit 125 fr.

A partir du 21 février, les versements en retard porteront intérêt raison de 5 % l'an, en faveur de la Banque commerciale et industrielle, sans préjudice des prescriptions de l'article 14 des statuts

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE*
(*Le Journal des débats*, 30 mai 1885)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Franco-Algérienne a approuvé : 1° les comptes de l'exercice de 1884 ; 2° la convention passée avec l'État relative au chemin de Mostaganem à Tiaret ; 3° celle de la ligne stratégique de Madzbah à Méchéria, plus l'autorisation d'émettre des obligations ; 4° celle du **traité avec la Banque commerciale et industrielle** ; 5° nominations d'administrateurs.

Sont nommés MM. Garnier, Sazerac de Forge, Bourgeois, G. Carié et G. Cahen. Ainsi

se trouvent réalisées les espérances que ce Bulletin a entretenues, contre vent et marée, dans l'intérêt des actionnaires et des obligataires de la Société franco-algérienne.

L'Exposition universelle de 1889.
(*Le Journal des débats*, 24 septembre 1886)

Le Journal officiel continue la publication de la liste des souscripteurs au capital de garantie. Parmi les principales souscriptions, nous relevons les suivantes :

Banque commerciale et industrielle 100.000

BANQUE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE
(*Le Capitaliste*, 1^{er} décembre 1886)

Après avoir étudié en détail les transformations que la Banque commerciale et industrielle avait fait subir à son capital-actions, nous avons estimé que l'exercice devant succéder à la transformation susdite, dégagé des embarras passés, pourrait se terminer par un inventaire satisfaisant.

Nous disions, en effet :

« Ayant ainsi liquidé ou supprimé les difficultés de sa situation passée, la Banque commerciale et industrielle pourra peut-être fonctionner avec plus d'avantages. Le prochain inventaire sera donc très intéressant à étudier, tant au point de vue de la réalisation des versements et des modifications capitales qu'au point de vue des opérations qui auront été entreprises¹¹. »

Le rapport sur l'exercice 1885 nous renseigne dès les premières lignes sur le résultats des modifications intervenues.

Comme on vient de le voir, la réalisation des versements nous avait quelque peu préoccupés ; nous avons la satisfaction de constater que, sur les cinquante mille actions du capital primitif, il ne reste, d'après le rapport, que 1.824 actions n'ayant pas encore effectué le versement de 125 fr. appelé. Ceci représente à peine 228.000 francs dont la rentrée, dit toujours le rapport, est assurée à bref délai.

L'administration se montre satisfaite de ce résultat qui, comme elle le dit fort justement, assure la valeur financière de la Société.

Quant aux opérations de l'année 1885, il est pour ainsi dire superflu d'indiquer qu'elles ont affecté le caractère d'une série de liquidations.

Aucune affaire nouvelle n'a été entreprise, mais la société est entrée dans des participations pour des opérations faites par les grands établissements de crédit :

Le rapport mentionne :

L'émission des obligations de Tiaret à Mostaganem et le placement de celles des lignes de Modzbach-Méchéria et Aïn-Thizi-Mascara, dont les titres sont garantis par l'Etat. Ces participations étaient liquidées au moment de la publication du rapport.

En dehors des affaires précédentes, on sait que la Banque commerciale et industrielle est engagée très avant dans la Société des Briqueteries de Vaugirard*.

Le rapport fait observer que la réduction du capital de cette société de 14 millions 6/10 à 10 millions de francs est favorable à la Banque commerciale et industrielle, parce qu'elle augmente son quantum dans la répartition des bénéfices annuels.

Parlant ensuite de l'outillage et de la production des briqueteries, le même rapport se montre plein de confiance dans l'avenir à cause des travaux qui seront provoqués par l'Exposition universelle, par l'exécution du Métropolitain et de la Bourse du commerce.

¹¹ Voir le *Capitaliste* du 13 mai 1885.

Voici comment se présente le bilan de l'exercice 1885 :

ACTIF	
Espèces en caisse et à la Banque	1.290.575
Portefeuille	7.486.055
Comptes courants débiteurs	5.906.202
Actions et obligations	4.529.022
Frais de premier établissement	647.583
Loyer d'avance	11.875
Acompte aux actions sur intérêts	221.149
Total	20.092.461

PASSIF	
Capital social	15.000.000
Effets à payer	570.000
Comptes courants créditeurs	3.771.215
Réserve statutaire	170.190
Réescompte du portefeuille	28.176
Intérêts et dividendes à payer	6.107
Profits et pertes	546.773
Total	20.092.461

Le produit brut s'est élevé à fr. 827.624

et les frais généraux à 280.251

D'où bénéfice net ci-dessus mentionné de 546.773

Les frais généraux sont assez considérables, étant environ les trois huitièmes du produit brut. Le rapport ne mentionne nulle part le solde restant à encaisser sur les 125 fr. appelés par action ; vraisemblablement, c'est dans le chiffre des comptes courants débiteurs que cette somme doit figurer ; ces comptes, d'ailleurs, présentent une balance active en excédent d'environ 2 millions.

Le portefeuille-titres, actions et obligations, dépassant 4 millions 1/2, n'est nulle part détaillé, de sorte qu'il n'est pas facile de se faire une idée, même approximative, de la façon dont est évalué ce genre de titres.

Quoi qu'il en soit, après tous les prélèvements sociaux, la Banque a pu distribuer 15 fr. par action, soit 3 %.

Par ce temps de crise continue, on ne saurait se montrer difficile et il suffit de pouvoir constater que la banque peut attendre des temps meilleurs et qu'elle a su habilement se dégager des embarras passés et que nous avons, en leur temps, étudiés.

LES DÉCORATIONS DU 1^{ER} JANVIER

[LÉGION D'HONNEUR]

(Le Journal officiel de la République française, 31 décembre 1886)

Finances
CHEVALIERS

Bourgeois (Antoine-Pierre-Adolphe), banquier, président de la Banque commerciale et industrielle, administrateur de la Société des mines de Malfidano et de la Compagnie franco-algérienne, conseiller général et maire de Sainghin-en-Meloutois (Nord).

(*Le Capitaliste*, 19 octobre 1887)

La Banque commerciale et industrielle fait 320. Un acompte de 7 fr. 50 par action, impôt à déduire, sera payé à titre d'acompte sur les bénéfices de l'année 1887, à partir du 2 novembre.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Le Capitaliste*, 6 juin 1888)

Même dividende que l'an passé, c'est-à-dire 15 fr., mais quelques renseignements intéressants sur la liquidation des affaires ayant existé entre la Banque commerciale et industrielle et la Compagnie franco-algérienne, comme aussi sur la création de la caisse de liquidation des marchés à terme sur marchandises dont nous avons dit quelques mots dans notre étude précédente.

Tels sont les points saillants du rapport présenté à l'assemblée générale tenue le 20 avril 1888.

En ce qui concerne la Franco-algérienne*, le rapport nous apprend que les engagements de cette dernière ont été liquidés et qu'elle a cédé son domaine à une société créée sous le nom de Société du Domaine de l'Habra et de la Macta*.

Cette nouvelle société est substituée à la Compagnie franco-algérienne, quant à l'exécution de ses engagements hypothécaires envers la Banque commerciale et industrielle.

En ce qui concerne la caisse de liquidation, la Banque qui nous occupe a hésité à faire une Société spéciale, création à laquelle d'ailleurs, ainsi que le rapport le reconnaît implicitement lui-même, les circonstances économiques se prêtaient malaisément.

La Banque commerciale et industrielle s'est donc décidée à exécuter son idée sous forme d'une nouvelle branche d'opérations dépendant de son propre fonctionnement général, couverte par son propre capital, c'est-à-dire 15 millions, et désignée sous le nom de « Caisse de garantie des affaires en marchandises ».

L'idée mère de cette création se trouve exposée de la façon suivante dans le rapport que nous analysons :

« Le principe de cette caisse consiste à intervenir dans les contrats passés entre acheteurs et vendeurs pour en garantir l'exécution et à mettre, par son interposition, l'une et l'autre des parties à l'abri du risque provenant des variations de cours entre les dates plus ou moins éloignées de l'opération commencée et de sa réalisation. Son fonctionnement s'exerce par une liquidation quotidienne, suivant la mercuriale officielle des marchés qu'elle a inscrits et par l'inscription des différences de chaque jour. Les parties contractantes trouvant donc en elle un intermédiaire utile qui leur sert de garant moyennant une légère commission. C'est, en quelque sorte, un assureur qui suit, jour par jour, la marche du traité et régularise constamment la position de chacun des intéressés en maintenant toujours le dépôt ou cautionnement initial. »

Après avoir reproduit cet exposé, le rapport constate que la période préparatoire a été assez longue et que les avantages de la caisse n'ont pas été aussi bien compris qu'ils auraient dû l'être.

Terminons notre étude en donnant la récapitulation des deux derniers bilans :

(en MF)	1886	1887
Actif		
Caisse et banque	1.420	0.991
Portefeuille	8.539	8.639
Comptes courants débiteurs	5.543	4.774
Titres	3.813	4.367
Premier établissement	0.617	0.601
Loyer d'avance	0.011	0.012
Acompte aux actions	0.218	0.218
Totaux	20.161	19.602
Passif		
Capital social	15.000	15.000
Effets à payer	0.433	0.012
Comptes courants créditeurs	3.942	3.779
Réserve statutaire	0.196	0.220
Réescompte du portefeuille	0.048	0.038
Intérêts et dividendes à payer	0.022	0.034
Profits et pertes	0.520	0.519
Totaux	20.161	19.602
Produit brut	806.260	807.011
Frais généraux	286.241	287.740
Bénéfice net	520.019	519.271

Les produits sont sensiblement les mêmes et, quant à la légère réduction de l'actif brut, elle semble être principalement due à la réduction des encaisses.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Le Journal des finances*, 11 mai 1889)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a eu lieu le 25 avril sous la présidence de M. Bourgeois, président du conseil d'administration.

Il ressort du rapport sur l'exercice 1888, que les opérations ont suivi leur cours normal et, grâce aux principes de prudence du conseil, les intérêts de la société, tenus à l'écart des spéculations aventureuses qui ont troublé le marché dans ces derniers temps, n'ont eu à en souffrir ni directement ni indirectement.

Le rapport du conseil résume comme suit l'exposé des comptes de l'exercice 1888.

Fr.

Les entrées en portefeuille ont été de 84.192.774 81

Les sorties de 76.498.402 60

Le mouvement général de l'exercice s'est élevé à 160.691.177 41

Les entrées en caisse et à la Banque de France ont été de 159.683.395 19

Les sorties de 158.769.030 68

Le mouvement général de l'exercice s'est élevé à 318.452.425 87

Le mouvement général des comptes courants en entrées et en sorties a été de 208

millions 319.022 fr. 83.

Le compte de profits et pertes, qui représente les bénéfices bruts, se solde, après avoir fait la part des créances litigieuses, par 840.233 fr. 36.

Déduction faite des frais généraux, du réescompte du portefeuille, de l'amortissement statutaire, des frais de constitution, installation, organisation, les bénéfices nets de l'exercice ressortent à 484.928 52

qui ont reçu l'application suivante :

Réserve légale : 24.246 40

Intérêts aux actions à raison de 15 fr. par action : 450.000 00

474.246 40

A reporter à nouveau 10.682 12

L'assemblée a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Fixation du dividende de l'exercice à 15 fr. par action. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été distribué en novembre dernier, le solde, soit 7 fr. 50, sera payé à partir du 1^{er} mai prochain ;

2° Réélection de M. Eug. Sarlin¹², administrateur sortant ;

3° Réélection de MM. Delpeuch et Venturelli¹³ en qualité de commissaires des comptes pour l'année 1889.

Sur la proposition du président, l'assemblée vote des remerciements au personnel de la Banque et de la Caisse de garantie pour le zèle qu'il a apporté dans l'exercice de ses fonctions et son dévouement aux intérêts de la société.

(*Le Temps*, 26 juillet 1890)

Les actionnaires de la Société des mines de Santa-Cruz (en liquidation) sont informés qu'ils peuvent se présenter, munis de leurs titres, dans les bureaux de la Banque commerciale et industrielle, rue du Quatre-Septembre, 11° 25, pour faire l'échange de leurs [...]

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Assemblée générale ordinaire de 28 avril 1891

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 9 mai 1891)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle (ancienne maison Bourgeois et Cie) a eu lieu, le 28 avril.

Il résulte du rapport présenté à cette réunion que le mouvement général du portefeuille a été, pendant l'exercice 1891, de 183.842.000 francs, dont 95.468.000 fr. aux entrées et 88.174.000 francs aux sorties. Le mouvement général de la caisse et du compte de la Banque de France s'est élevé à 376.749.000 francs, dont 189.029.500 francs, à l'entrée et 187.719.500 francs à la sortie. Quant au mouvement général des comptes courants, en entrées et en sorties, il a été de 271.363.783 francs.

La caisse de garantie des marchandises n'a pas pris l'extension qu'on espérait. En 1890, il n'a été enregistré comme ventes et achats de sucres, que 1.769.600 sacs contre 2.131.600 en 1889. La diminution de ces opérations a porté sur un mois qui, d'ordinaire, est le plus actif, celui d'octobre ou il n'a été enregistré que 119.200 sacs au lieu de 464.200 en 1889, soit une différence de 343.000.

¹² Eugène Sarlin (1845-1925) : fils de l'entrepreneur Eugène Sarlin (1820?-1885). Poète et librettiste. Marié à la nièce du président Jules Grévy.

¹³ Venturelli : associé aux Sarlin dans le Chemin de fer Clermont-Tulle (*Journal des sociétés civiles et commerciales*, juillet 1885).

En somme, le montant général des affaires enregistrées a été de 69.500.000 en 1890 contre 94.350.000 en 1889.

« Bien que les résultats du dernier exercice, dit le rapport du conseil, soient inférieurs à ceux du précédent, nous n'en gardons pas moins la conviction que notre caisse de garantie, qui répond à un besoin de sécurité dans les transactions, aura, en sa qualité d'assurance, son jour d'application courante ».

Francs.

Les produits bruts ont atteint	839.280 57
Les frais généraux ont été de	287.340 fr. 36
et le réescompte du portefeuille a pris	33.635 fr. 60, soit ensemble
	319.975 96
Il est resté	519.304 61
Dont il faut retrancher l'amortissement des frais de constitution d'organisation, etc.	
	30.495 38
Bénéfice net	483.809 13

Cette somme a été répartie de la manière suivante :

5 % à la réserve légale	24.440 45
Dividende à raison de 15 fr. par action, dont 7.50 payés depuis le 1 ^{er} novembre dernier, et 7,50 payables à partir du 1 ^{er} mai prochain	450.000 00
Report à nouveau	14.368 68
Total	428.809 13

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1890 et fixé à 15 francs par action le dividende de cet exercice. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé au mois de novembre dernier, le solde, de pareille somme, sera mis en distribution à partir du 1^{er} mai prochain.

MM. [Louis] Sarlin père¹⁴ et Faudon¹⁵ ont été réélus administrateurs, et MM. Delpeuch et Venturelli, commissaires, pour la vérification des comptes de l'exercice 1891.

Noms des administrateurs en fonctions au 31 décembre 1891
(*Paris-Capital*, 27 juillet 1892)

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

MM. Bourgeois, Faudon, [Louis] Gaubert¹⁶, Mauger, Eug[ène] Sarlin, F. Flersheim¹⁷, Eugène Guieu.

¹⁴ Louis Sarlin (1817-1891) : gros entrepreneur en France et en Algérie. Co-fondateur de la Société des lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie. Son fils Louis Sarlin (1841-1915), brillant escrimeur, récompensé de la Légion d'honneur pour la construction des magasins généraux de Roubaix, marié à une Dlle Périer, fille du premier président de la cour d'appel de Paris, fut longtemps président des Tramways de Royan (voir plus bas).

¹⁵ Faudon : associé aux Sarlin dans le Chemin de fer Clermont-Tulle (*Journal des sociétés civiles et commerciales*, juillet 1885).

¹⁶ Louis Gaubert : fondateur de la Cie française des mines de San Martin et de la Cie française des allumettes de Honduras (*Paris-Capital*, 11 février et 21 octobre 1891).

¹⁷ Frédéric Flersheim : ancien de la Banque franco-égyptienne, de la Banque française des colonies et de la Banque internationale de Paris. Liquidateur en 1893 de la Société de San-Lorenzo (Mexique). Démissionnaire en 1895 de la Banque nationale de Saint-Domingue. Administrateur à partir de 1902 de la Banque spéciale des valeurs industrielles. Obsèques dans *Le Figaro*, 2 juin 1907. De son mariage avec une Dlle Sée, Frédéric Flersheim eut au moins deux filles — Suzanne, mariée en 1908 à Pierre Lenoir, et Jacqueline, mariée en 1922 à Jacques Legueu, ingénieur des poudres —, et un fils, Gustave, lieutenant d'artillerie, tué en 1915 en cours d'expérience à Wippe-Cabaret, Belgique.

Banque commerciale industrielle
(*Le Journal des débats*, 29 avril 1892)

L'assemblée générale extraordinaire de la Banque commerciale industrielle qui a été tenue hier a adopté la résolution suivante :

Le fonds social est réduit à 8.000.000 de francs, divisé en 16.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées.

Cette réduction s'opérera :

1° Par l'abandon à la Banque, pour en faire l'annulation ensuite, de 5.724 actions Banque commerciale et industrielle, appartenant actuellement aux débiteurs de la Banque et figurant dans la seconde catégorie de ses « prêts sur actions Banque commerciale et industrielle » contre décharge à donner à ces débiteurs d'une somme de 1.908.000 fr.

2° Par l'achat à la Bourse, au mieux des intérêts de la société, pour en faire l'annulation ensuite, de 276 actions de Banque commerciale et industrielle ;

3° Par l'échange des 24.000 actions Banque commerciale et industrielle restant, contre 16.000 actions Banque commerciale et industrielle nouvelles, à raison de trois actions anciennes libérées de 500 fr., contre deux actions nouvelles libérées de 500 fr.

Le conseil d'administration est chargé de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour la réalisation de cet échange à l'égard des actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions, inférieur à trois ou ne correspondant pas à un multiple de trois.

Les titres de ces actions nouvelles seront délivrés soit nominatifs, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Comme conséquence de la réduction du capital, le nombre de cent actions dont chaque administrateur doit être propriétaire est réduit à soixante-quinze ; celui de vingt actions qu'il faut posséder pour faire partie des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires est réduit à quinze, et chaque actionnaire a autant de voix qu'il a de fois quinze actions, soit par lui-même, soit comme mandataire, sans pouvoir, en aucun cas, réunir plus de vingt voix.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 22 avril 1893)

L'assemblée générale de la Banque commerciale et industrielle à Paris a eu lieu hier. Elle a voté la distribution d'un dividende de 15 fr. pour l'exercice 1892, sur lequel un acompte de 7 fr. 50 a été payé le 15 janvier. Le solde de 7 fr. 50 sera payable le 15 juillet.

L'assemblée, en dehors de la dotation de la réserve légale, a approuvé un amortissement ordinaire de 14.395 fr. 75 et un amortissement extraordinaire de 31.122 fr. 45 des frais de premier établissement.

Renseignements et avis financiers.
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1893)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle s'est tenue le 20 avril.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1892 et voté la distribution d'un dividende

de 15 fr. pour l'exercice 1892, sur lequel un acompte de 7 fr. 50 a été payé le 15 janvier dernier. Le solde de 7 fr. 50, moins l'impôt, sera payable le 15 juillet prochain.

L'assemblée, en dehors de la dotation à la réserve légale, a approuvé un amortissement ordinaire de 14.395 fr. 75 et un amortissement extraordinaire de 31.122 fr. 75 des frais de premier établissement. Elle a décidé de reporter à nouveau 11.045 fr. 49.

M. Mauger, administrateur sortant, a été réélu.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Delpeuch et Venturelli, ont été renouvelés.

Toutes ces résolutions ont été votées sans discussion et à l'unanimité.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 8.000.000 de francs entièrement versés
Siège social : 8, rue Auber, Paris
(*Le Journal des débats*, 2 mai 1894)

RÉSOLUTIONS

votées par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1894.

1^{re} résolution

L'assemblée générale ordinaire, conformément au rapport du conseil d'administration et après avoir entendu le rapport du commissaire, approuve les comptes de l'exercice 1893, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, le dividende de l'exercice 1893 est fixé à 12 fr. 50 par action. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé le 15 janvier 1894, le solde, soit 5 fr. par action, sera payé à partir du 15 juillet 1894, à la Banque commerciale et industrielle, sous déduction des impôts au profit du Trésor et contre remise du coupon n° 22.

2^e résolution

L'assemblée générale réélit, comme administrateur de la Banque commerciale et industrielle, M. L[ouis] Gaubert, administrateur sortant.

3^e résolution

En vertu de l'article 38 des statuts, l'assemblée générale réélit M. Venturelli, en qualité de commissaire des comptes pour l'année 1894 et nomme, en la même qualité, M. Delpeuch fils, en remplacement de M. Delpeuch père, décédé.

L'assemblée générale décide également que chacun des deux commissaires pourra agir seul, en cas d'empêchement quelconque de son collègue, et fixe leurs honoraires à 1.200 fr. pour chacun d'eux.

RÉSOLUTIONS

votées par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 1894

1^{re} résolution

Le capital social de la Banque commerciale et industrielle est réduit de 8 millions de francs jusqu'à 6 millions de francs.

Cette nouvelle réduction sera mentionnée sur les titres par l'apposition d'une griffe.

L'article 9 des statuts sera modifié conformément à la réduction du capital.

La présente résolution sera déposée et publiée conformément à la loi par les soins du conseil d'administration auquel tous pouvoirs sont conférés à cet effet.

2^e résolution

Le conseil d'administration est autorisé à racheter jusqu'à concurrence de 4.000 actions de la Banque commerciale et industrielle aux conditions suivantes :

1^o A partir du 30 avril jusqu'au 10 mai 1894 inclusivement, les actionnaires de la Banque commerciale et industrielle pourront déposer, au siège social, 8, rue Auber, à Paris, les actions Banque commerciale et industrielle dont ils sont détenteurs et obtenir de la Société le rachat à 330 fr. d'une action sur chaque quatre actions ainsi déposées.

La contre-valeur des titres rachetés par la Société sera payée en espèces aux actionnaires vendeurs à partir du 15 mai 1894 et en même temps les titres non rachetés leur seront rendus.

2^o Ceux des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle qui auront déposé leurs actions au siège social dans le délai du 30 avril au 10 mai 1894 inclusivement, pourront, jusqu'au 10 mai inclusivement, faire offre ferme et par écrit à la société de lui céder partie ou totalité dès trois actions ou multiples de trois actions non rachetées par la Société et ce au prix de 330 fr. par action, pour l'éventualité où le rachat total de 4.000 actions n'aurait pas été rempli.

La société rachètera les titres ainsi mis à sa disposition à raison de 330 fr. l'action, proportionnellement à l'offre totale, afin de compléter l'achat de 4.000 actions autorisé.

Préférence sera donnée aux fractions d'actions Banque commerciale provenant des offres des actionnaires possesseurs de moins de quatre actions ou multiples de moins de quatre actions.

La contre-valeur des titres ainsi rachetés par la Société sera payée en espèces aux actionnaires vendeurs, à partir du 15 mai 1894 et, en même temps, les titres non rachetés par la société leur seront rendus.

3^o Pour parfaire l'achat de 4.000 actions de Banque commerciale et industrielle qui n'aurait pas été rempli par les ventes des actionnaires, comme il vient d'être dit, il sera procédé par achat à la Bourse de Paris, par ministère d'agent de change, au mieux des intérêts de la Société et sans que le prix d'achat ne puisse dépasser 330 fr. par action.

3^e résolution

Les titres ainsi achetés seront annulés et détruits et le capital social de la Banque commerciale et industrielle se trouvera en conséquence réduit de la valeur nominale des actions qui auront été rachetées et annulées.

La différence entre le prix coûtant des actions et la valeur nominale des titres annulés servira d'abord aux amortissements que le conseil d'administration jugera utiles et dont il rendra compte à la première assemblée générale des actionnaires le surplus servira ensuite à l'augmentation des réserves.

4^e résolution

Le conseil d'administration est autorisé à modifier l'article 9 des statuts de la société en conformité des résolutions qui précèdent. Cette modification sera indiquée sur les statuts actuels et partout où besoin sera.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et au porteur d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités de dépôt et publications.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des chemins de fer*, 2 mai 1896, p. 307)

Réélection Frédéric Flersheim, administrateur sortant.

Georges Dupuich, commissaire des comptes en remplacement de M. Venturelli, décédé.

AGE

Vente de portions de terrain dépendant de la propriété Paris-Grenelle, rue du Théâtre, 49 et 51

Capital réduit de 6 à 5 MF.

Conseil autorisé à racheter 2.000 actions.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des chemins de fer*, 18 juillet 1896)

La Chambre syndicale des agents de change publie l'avis suivant :

Par suite des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle. en date du 28 avril 1896, qui a voté la réduction du capital social de 6 à 5 millions au moyen de l'achat et de l'annulation de 2.000 actions, la chambre syndicale a décidé qu'à partir du 15 juillet, les actions de la dite banque ne seront plus négociables qu'au nombre de 10.000 [*sic*], en titres pouvant être numérotés de 1 à 16.000 [*sic*], coupon n° 26 détaché, et munis de l'estampille suivante « Capital social 5 millions de francs entièrement versés. Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 1896. »

PETITE REVUE FINANCIÈRE
(*Le Journal des débats*, 29 avril 1897)

L'assemblée générale de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu le 27 avril, a fixé le dividende pour l'exercice 1896 à. 17 fr. 50 c. par action et a décidé de porter une somme de 150.000 fr., soit 15 fr. par action, à la réserve extraordinaire cette dernière, avec la réserve statutaire, atteindra ainsi 901.000 fr.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des chemins de fer*, 22 mai 1897, p. 366-367)

L'exercice 1896, dont il a été rendu compte aux actionnaires de la Banque commerciale et industrielle réunis en assemblée générale ordinaire le 27 avril dernier, est, ainsi que le constate le rapport du conseil d'administration, le plus favorable que la société ait eu depuis qu'elle existe. Il restera probablement supérieur à l'exercice courant qui, jusqu'à présent, a été troublé par les événements politiques.

Au 31 décembre 1896, le portefeuille, composé de valeurs de premier ordre et de tout repos, renfermait 2.537 effets de 331 fr. 33 en moyenne. Du total des endos de la Société, montant à 916 239 fr., il n'y avait que 25.617 fr. en circulation.

Les comptes courants débiteurs figurent au bilan pour 230.857 fr., en diminution de 230.857 fr. [*sic*], sur ceux du 31 décembre 1895. Sur ces 230.857 fr., 60.725 fr. étaient garands par des valeurs.

Le portefeuille actions et obligations représentait 4.478.089 fr., au 38 espèces de valeurs différentes, à une exception près toutes négociables ea Bourse. L'exception porte sur 4.088 actions nouvelles de la Sociéé centrale des. Briqueteries de Vaugirard

qui sont toujours comptées à raison de 500 fr. l'une. En 1898, cette affaire s'est améliorée ; elle donnera 15 fr. pour l'exercice.

L'immeuble et les terrains de Grenelle figurent pour 37.000 fr.. comme au bilan précédent.

Jamais la situation financière de la banque n'a été plus satisfaisante. ainsi qu'en témoigne le compte profits et pertes. Les bénéfices bruts de l'exercice se sont élevés à la somme de 496.278 fr. qui, frais généraux et réesompte du portefeuille déduits pour 152.384 fr., laissent un bénéfice net de 843 893 fr.

Un dividende de 32,50 pourrait être distribué, mais il importe de fortifier les réserves et le conseil croit devoir ne proposer qu'une répartition de 17,50, ne demandant que 175.000 fr. 150.000 fr. sont portés à la réserve extraordinaire qui, de cette façon, atteint le chiffre de 500.000 fr. La réserve légale est parvenue à celui de 404.966 fr.

Le rapport des commissaires, qui a été lu après celui du conseil d'administration, confirme celui-ci de tout point. Il rappelle, en passant, que le bénéfice résultant de la réduction du capital de 6 à 5 millions, par le rachat de 2.000 actions à 325 fr. l'une, a été de 350.000 fr. et que ce bénéfice figure dans la réserve extraordinaire.

Appelée à délibérer après avoir pris connaissance de ce dernier rapport, l'assemblée a voté les résolutions suivantes, à l'unanimité.

.....

Deuxième résolution

L'assemblée générale réélit pour six années, en qualité d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle, M. Louis Faudon, administrateur sortant.

Troisième résolution

En vertu de l'article 38 des statuts, l'assemblée générale réélit MM. Delpuech fils et Georges Dupuich en qualité de commissaires des comptes pour l'année 1897.

.....

(*Le Temps*, 30 avril 1898)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu hier, a fixé le dividende pour 1897 à 17 fr. 50 par action, comme pour l'exercice précédent. Les administrateurs sortants, MM. A. Bourgeois et Eugène Guieu, ont été réélus.

JURISPRUDENCE

COUR D'APPEL DE PARIS (1^{re} ch.)

Présidence de M. Périvier, 1^{er} président

Audiences des 19, 20, 21, 26, 27, 28 avril, 3, 10 et 17 mai 1898.

(*L'Argus. Journal international des assurances*, 25 septembre 1898)

Des héritiers attaqués par un procès qu'ils vont d'ailleurs gagner, contestent l'assemblée générale du 16 décembre 1893 des Assurances La Nation, qui a validé l'instance, au prétexte :

« qu'au nombre des actionnaires présents à cette assemblée, se trouvait un sieur Bourgeois, propriétaire de 3.400 actions dont il n'était pas régulièrement porteur »

Mais «... le Sieur [Adophe ?] Bourgeois a assisté à cette assemblée en qualité de porteur, non de 3.400 actions, mais de 2.891 seulement ;

Qu'il ressort, en outre, des justifications fournies au Tribunal, que le tiers précité était devenu régulièrement propriétaire des titres qu'il a alors présentés, en raison de l'adjudication qui en avait été faite à la Bourse de Paris, le 12 octobre 1893, par ministère de Moïse, agent de change, à la suite du refus par les actionnaires de satisfaire aux appels de fonds ; etc. »

CATEMOU
[mines de cuivre au Chili]
(*Paris-Capital*, 28 juin 1899)

Voici la liste des principaux souscripteurs d'actions de cette société :

Banque commerciale et industrielle 300

(*Le Temps*, 28 avril 1900)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu hier, a fixé le dividende pour 1899 à 17 fr. 50 par action, comme pour l'exercice précédent. L'assemblée a réélu M. Adolphe Bourgeois, administrateur sortant.

ADJUDICATION de M^e Huillier, notaire à Paris, 83, bd Haussmann,
le lundi 11 juin 1900 à 1 heure
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1900)

DIVERSES VALEURS dépendant de la succession de M. H. DÉBROUSSE. — Actions de l'*Autorité*, du Sunium [mines grecques], British South African (Chartered), Banque commerc. et industr. [dite Banque Bourgeois]. — Obligations des Forges de Champagne, Habra-Macta, etc. Plusieurs lots. Consignat. pour enchérir 530 fr. S'adr. à M^e G. Morel d'Arleux, not., 15, rue des Saints-Pères, et à M^e Huillier, deposit. de l'ench.

FRÉDÉRIC FLERSHEIM, PRÉSIDENT EN REMPLACEMENT D'ADOLPHE BOURGEOIS, DÉCÉDÉ

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 27 avril 1901)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Banque a eu lieu le 25 avril, sous la présidence de M. Flersheim, président du conseil d'administration.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires, elle a, approuvé les comptes de l'exercice 1900, tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration et fixé le dividende à 10 fr. par action.

Un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé le 15 janvier dernier, le solde, soit 2 fr. 50, sera mis en paiement le 15 juillet prochain.

Le rapport a annoncé aux actionnaires la mort de M. Adr. [sic : Adolphe] Bourgeois, fondateur et président de la banque, et la nomination à la présidence de M. F. Flersheim, dont les fonctions d'administrateur délégué, qu'il remplissait jusqu'ici, cessent d'exister.

L'assemblée a nommé administrateurs MM. Jules Silvain et Eugène Sarlin, ce dernier administrateur sortant, et a réélu, en qualité de commissaires des comptes pour l'exercice 1901, MM. L. Delpeuch et G. Dupuich.

Banque spéciale des valeurs industrielles
(*Le Journal des finances*, 10 mai 1902)

nomination de MM. ... Jules Silvain et Eugène Guieu [sic : Guieu], comme administrateurs.

(*Gil Blas*, 12 mai 1902)

M. Jean Guieu, fils du directeur de la Banque industrielle et commerciale, avec Mlle Marie Bellanger, fille du colonel des pompiers.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 25 avril 1903)

L'assemblée générale de la Banque commerciale et industrielle a eu lieu hier. Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1902 et fixé le dividende à 15 francs par action contre 10 francs l'année précédente.

L'assemblée a réélu M. Eugène Guieu, administrateur sortant.

Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 22 avril 1904)

L'assemblée qui s'est tenue hier, sous la présidence de M. Flersheim, a adopté il l'unanimité, les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale ordinaire, conformément au rapport du conseil d'administration, et après avoir entendu le rapport des commissaires approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1903, tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, le dividende de l'exercice 1903 est fixé à 15 francs par action. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé le 15 janvier 1904, le solde, soit 7 fr. 50, sera payé à partir du 15 juillet 1904 à la Banque commerciale et industrielle, sous déduction des impôts et contre remise du coupon n° 42.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale réélit pour six années, en qualité d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle, M. Émile Mauger, administrateur sortant.

Troisième résolution. — En vertu de l'article 36 des statuts, l'assemblée générale réélit., en qualité de commissaire des comptes, pour l'année 1904, MM. Delpeuch et

Georges Dupuich.

L'assemblée générale décide également que chacun des deux commissaires pourra agir seul en cas d'empêchement quelconque de son collègue, et fixe leurs honoraires à 1.200 francs pour chacun d'eux.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Paris-Capital*, 15 mai 1904)

Cette société, très connue sur la place sous le nom de Banque Bourgeois, poursuit sans bruit son chemin. Son capital actuel est plutôt modeste (5 millions de francs), et modestes aussi sont la plupart des entreprises et opérations auxquelles elle s'intéresse. Cela n'empêche pas que, depuis plus de dix ans, elle a toujours distribué des dividendes variant de 10 à 17 fr. 50. Pour les dix dernières années, la moyenne de la répartition annuelle ressort exactement à 15 francs.

Ce chiffre peut paraître modique ; mais si on le compare aux résultats des banques similaires, fondées en même temps qu'elle, il faut se féliciter de la stabilité du dividende.

La Banque Bourgeois a joué autrefois un rôle moins modeste que celui qu'elle remplit actuellement. Fondée au début — en 1880 — au capital de 25 millions, elle s'occupait beaucoup d'escompter du papier de commerce à la nombreuse clientèle qu'elle avait recrutée.

Elle a alors changé son fusil d'épaule et s'est occupée du lancement d'affaires industrielles dont la plus importante et la plus connue, est la Société des Briqueteries de Vaugirard.

Mais cette branche n'a pas été très fructueuse et la banque l'a sinon abandonnée du moins considérablement réduite.

Par suite, elle a réduit aussi successivement son capital de 25 millions à 5 millions, divisé en 10.000 actions de 500 francs.

Aujourd'hui, ses opérations principales consistent en prêts sur nantissements, reports et participations financières.

L'exercice 1903 s'est soldé par un bénéfice net de 765.909 fr. 67 qui a permis de fixer à 15 francs le dividende de cet exercice, chiffre égal à celui des deux années précédentes.

Le bilan que nous avons sous les yeux montre que la banque opère exclusivement avec son propre capital.

La plus grosse partie de son capital est employée dans les trois postes d'opérations que nous indiquons ci-dessus.

A l'actif, nous relevons encore, comme chapitre important, le portefeuille d'actions et obligations, qui est évalué à 2 millions 771.659 fr. 85.

Au passif, les comptes courants créditeurs et les effets à payer n'atteignent pas ensemble plus de 833.000 francs.

Il nous semble que, grâce à la compétence de son conseil dont presque tous les membres sont réputés pour leurs capacités financières, grâce à la clientèle qu'elle a pu conserver, la Banque Bourgeois qui a sommeillé pendant de longues années pourrait et devrait se réveiller de sa torpeur et reprendre la place à laquelle lui donne droit sa bonne organisation dans notre activité financière.

Elle forme, avec le Crédit mobilier français, le Crédit foncier et agricole d'Algérie*, la Banque suisse et française [futur CCF] et quelques autres établissements similaires, le groupe des banques secondaires qui doivent prêter leur concours aux petites entreprises industrielles et commerciales saines, auxquelles la plate-forme des grands établissements n'est guère accessible.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des finances*, 6 mai 1905)

Les actionnaires, réunis en assemblée générale le 27 avril, ont fixé le dividende de 1904 à fr. 20 par action, contre fr. 15 pour 1903.

Société centrale des Briqueteries de Vaugirard*
(*Gil Blas*, 10 mai 1905)

MM. Bouju, Chevalier, Guieu [pdt de la Banque commerciale et industrielle], Jagerschmidt, Meunier, Mousnier-Lompré, [André] Silvain ont été réélus administrateurs.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 5.000.000 de francs entièrement versés
Siège social : 8, rue Auber, Paris
(*Le Capitaliste*, 4 janvier 1906)

Le conseil d'administration de la Banque commerciale et industrielle a décidé le paiement d'une somme de 7 fr. 50 par action, à titre d'acompte sur le dividende de l'exercice 1905

Banque commerciale et industrielle
(*Recueil financier belge*, 1906)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Fréd. Flersheim, président ; Eug. Guieu, Ch. Marindaz, Émile Mauger, Eug. Sarlin, J. Silvain, tous de Paris.

Rapport d'avril 1904. — Le portefeuille-titres comprend trente-neuf espèces de valeurs facilement réalisables, évaluées aux cours du 31 décembre 1903, plus 1.563 actions Briqueteries de Vaugirard estimées à 500 francs l'une.

Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 28 avril 1906)

L'assemblée générale de la Banque commerciale et industrielle a eu lieu le 26 avril, sous la présidence de M. F[rédéric] Flersheim, président du conseil d'administration.

Près de 7.800 actions étaient représentées.

Après avoir constaté que les bénéfices acquis au 31 décembre 1905 permettaient la distribution d'un dividende supérieur à 50 francs, l'assemblée a décidé la répartition d'un dividende de 20 francs, l'augmentation des réserves à raison de 7 fr. 50 par action

et une application de 265.000 francs aux 1.075 actions Briqueteries de Vaugirard restant en portefeuille, et qui ne figureront plus qu'à raison de 250 francs aux bilans futurs.

M. A[ndré] Silvain [Briq. Vaugirard] a été nommé administrateur de la Banque. MM. L. Delpeuch et G. Dupuich ont été de nouveau nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1906.

Sur le dividende voté, un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé à partir du 15 janvier dernier, le solde, soit 12 fr. 50, sera mis en paiement le 15 juillet prochain.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 27 avril 1907)

L'assemblée générale de Banque commerciale et industrielle a eu lieu hier. Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, elle a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1906 et fixé le dividende à 20 francs par action, comme l'année précédente, tout en affectant une somme de 50.000 francs à la réserve extraordinaires. L'assemblée a nommé administrateur pour 6 ans M. Fernand Dol, et a réélu M. Eugène Sarlin, administrateur sortant.

JUIN 1907 : MORT DE FLERSHEIM
ÉMILE MAUGER, PRÉSIDENT

(*Le Capitaliste*, 26 septembre 1907)

La Banque commerciale et industrielle s'inscrit à 570.

L'assemblée générale ordinaire, convoquée pour mardi dernier, n'a pu être tenue, le quorum n'étant pas atteint ; 2.003 actions étaient présentes ou représentées, au lieu de 2.500 exigées par la loi. Une nouvelle convocation sera adressée aux actionnaires.

Voici le texte du rapport des commissaires qui devait être présenté à cette réunion :

Messieurs les actionnaires,

Conformément à vos statuts, le conseil d'administration a mis à notre disposition les livres et les écritures ainsi que le bilan au 30 juin dernier ; puis en raison de la convocation de cette assemblée et des propositions soumises à vos délibérations, nous avons été invités à vous faire connaître notre avis sur la situation active et passive de la Société.

Nous avons examiné la comptabilité qui est toujours régulièrement tenue, et successivement les différents chapitres du bilan.

Les chiffres qui y sont portés sont bien ceux qui ressortent des écritures et qui représentent les éléments réels de l'actif, comme au passif les comptes créditeurs.

Il nous restait à considérer si parmi les créances et les titres qui composent l'actif, il s'en trouvait dont le recouvrement ou la valeur de réalisation soit ou puisse devenir inférieure à l'importance pour laquelle ils ont été inscrits au bilan.

Le compte espèces en caisse et à la Banque de France a été vérifié ; il était bien au 30 juin, de 749.370 61

Le portefeuille de 32.340 00

a été pour la plus grande partie encaissé depuis ; ce qui reste est garanti.

Les comptes courants débiteurs 619.136 11

sont pour la plupart très divisés et semblent d'une solvabilité certaine.

Ce chapitre comprend cependant pour 400.000 fr. une créance sur la Société Olibet, payable en juin 1908, sans garantie particulière, mais la Banque commerciale ne possède en réalité que 29 % de cette créance, le surplus appartient à deux participants. La Société Olibet semble devoir continuer à faire honneur à ses engagements.

Les prêts sur nantissements pour 275.051 51

et les avances sur actions Banque commerciale et industrielle 22.759 35

sont tout à fait garantis.

Les reports, qui étaient au 30 juin de 2.442.916 75

semblent ne comporter, malgré leur importance, aucun risque pour vous. Ces opérations, dont les titres sont entre vos mains, sont de plus garanties par les contreparties et par les banquiers intermédiaires.

Les participations financières 268.066 85

pourraient peut-être, au moins deux d'entre elles, se solder en déficit, mais des provisions spéciales ont été affectées à leur bonne fin.

Le chapitre le plus important : actions et obligations 2.709.204 65

a déjà produit et donnera encore quelques différences en moins à la réalisation, en raison de la crise qui sévit depuis plusieurs mois sur la plupart des valeurs mobilières, même sur celles qui étaient considérées de tout repos.

Pour parer à cette éventualité qu'il faut toujours envisager en banque, votre Société avait eu la sage précaution de constituer des provisions et réserves qui vraisemblablement ne seront entamées que dans une faible proportion.

Les comptes suivants de l'actif et tous ceux du passif ne donnent lieu à aucune observation particulière de notre part, leur exactitude est certaine.

Paris, le 22 août 1907.

Les commissaires :

L. DELPEUCH, G. DUPUICH.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

TRAMWAYS DE ROYAN

Anonyme au capital de 487.500 fr.

SIÈGE SOCIAL : 13, bd MALESHERBES, A PARIS

(Journal officiel de la République française, 1^{er} octobre 1907)

Liste des obligations 4 % au porteur sorties au tirage annuel, pour être remboursées à partir du 1^{er} octobre 1908 à raison de 300 fr. net, soit à Paris, à la **Banque commerciale et industrielle**, 8, rue Auber, soit à Royan, à la succursale de la Société Générale : n° 74 — 122 — 163 — 284 — 378 — 464,

Rappel d'obligation N° 122 sortie antérieurement et non encore présentée au remboursement.

Le président du conseil d'administration,

L. SARLIN¹⁸.

LES FRÈRES MERZBACH PRENNENT LE CONTRÔLE DE LA

¹⁸ Louis Sarlin (1841-1915) : fils de l'entrepreneur Louis Sarlin (1817-1891) : voir ci-dessus.

BANQUE

Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 5 novembre 1907)
(*Le Capitaliste*, 7 novembre 1907)

La Banque commerciale et industrielle s'est avancée de 560 à 565, 570 et 575.

Les actionnaires se sont réunis le 30 octobre dernier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. E. Mauger, président du conseil d'administration, en vue de statuer sur la dissolution anticipée de la société. Le conseil a pensé qu'il était de l'intérêt de la banque de soumettre immédiatement cette proposition aux actionnaires afin de ne pas entraver par l'incertitude même de la durée de la société la marche de ses affaires. Après lecture de ce rapport et de celui des commissaires des comptes, le président a informé l'assemblée qu'il résultait de la feuille de présence déposée sur le bureau que la presque totalité des actionnaires, auteurs de la proposition tendant à la dissolution anticipée de la banque, ne possédaient plus leurs actions, qui ont été déposées pour l'assemblée par de nouveaux propriétaires. Le président a ajouté qu'en raison des grands intérêts acquis par ces derniers, qui possèdent la majorité des actions, il avait paru au conseil que ceux-ci devraient avoir la plus grande part dans la gestion de leurs intérêts et, en conséquence, la plupart des membres du conseil actuel ont offert leur démission.

L'assemblée a approuvé, en tant que de besoin, les comptes et le bilan arrêtés au 30 juin 1907.

Quitus a été donné aux administrateurs ; l'assemblée a pris acte des démissions de MM. E. Mauger, A. Boscher¹⁹, F. Dol, R. Schuhmann, A. Schuhmann et A. Silvain, en remplacement desquels ont été élus MM. F. de Carrère, H. Génévois, A. Lenoir, Saül Merzbach et Georges Merzbach. Le président a ensuite exposé à l'assemblée, qu'étant donné les modifications survenues dans la propriété des actions de la banque, il y a lieu de lui demander si elle veut tenir compte des demandes de dissolution anticipée dont le conseil a été saisi. L'assemblée décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de proposer cette mesure, et que l'assemblée extraordinaire, convoquée à la suite de l'assemblée ordinaire pour cet objet, est devenue inutile.

Ajoutons que les comptes du premier semestre de l'exercice en cours se soldaient par une perte de 11.744 fr., portée à 73.243 fr., si l'on y ajoutait le montant des frais généraux. Ce déficit provenait, non des opérations ordinaires de banque qui, au contraire, avaient produit un bénéfice supérieur à celui de la période correspondante de 1906, mais de la réalisation ou de l'estimation, faite au 30 juin 1907, des titres composant le portefeuille. Malgré la perte ci-dessus, l'actif réel de la Banque commerciale et industrielle représentait près d'un cinquième en plus du capital social.

De Beers*
(*Le Capitaliste*, 1^{er} janvier 1908)

On sait que les actionnaires se sont alarmés des procédés de l'administration de cette Compagnie qui, par un avis tardif, vient d'annoncer la non-distribution du dividende intercalaire des actions ordinaires. Beaucoup d'entre eux se sont concertés avec la Banque commerciale et industrielle et ont décidé de prendre l'initiative d'un groupement de défense. [...]

¹⁹ André Boscher : administrateur des Anciens Éts Cail, des Mines de cuivre de Campanario (Espagne), des Mines de l'Éyrieux (Ardèche) et des Mines de Djebel-Guendou.

De Mello Brazilian Rubber Company*
Émission obligataire
(*Le Capitaliste*, 30 janvier 1908)

La Banque commerciale et industrielle, 8, rue Auber, à Paris, est chargée du service financier.

(*Le Capitaliste*, 20 février 1908)

La Banque commerciale et industrielle fait de nouveaux progrès à 605 et 610. Nous avons dit que les actionnaires, convoqués en assemblée générale extraordinaire, seront appelés, le 25 février courant, à statuer sur une proposition d'augmentation du capital social, qui serait porté de 5 millions, son chiffre actuel, à 8.500.000 fr.

Cette augmentation de capital se ferait par voie d'apports, les actions nouvelles devant être attribuées à la Société générale électrique et industrielle, qui rétrocéderait à la Banque commerciale un stock important d'actions Tramways de la Rive gauche, Nord-Ouest-Parisien et Est-Parisien.

EUGÈNE GUIEU, PRÉSIDENT

(*Le Capitaliste*, 27 février 1908)

La Banque commerciale et industrielle passe de 610 à 615..

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, le 25 courant, sous la présidence de M. Guieu, président du conseil.

Ils avaient à statuer :

1° Sur le contrat passé avec la Société générale électrique et industrielle contenant rémunération des valeurs apportées par cette Société à la Banque commerciale et industrielle ;

2° Sur une proposition d'augmentation du capital social résultant des clauses du contrat.

Après avoir entendu la lecture du contrat et du rapport du conseil d'administration, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée, après avoir pris connaissance de l'acte d'apport du 31 janvier 1908, accepte en principe, mais sous les conditions exprimées en cet acte, l'apport fait à la Banque par la Société générale électrique et industrielle, de valeurs au porteur et de valeurs nominatives désignées audit acte.

2° L'assemblée, sous la condition de la réalisation dudit apport, décide d'augmenter le capital social de 3.500.000 fr. par la création de 7.000 actions de 500 fr. chacune, attribuées à la Société générale électrique et industrielle en représentation de son apport en nature.

Ces actions seront émises, conformément aux dispositions de l'acte d'apport, à 600 fr. par action représentant pour 500 fr. le capital nominal de l'action et pour 100 fr. une prime à porter aux réserves.

Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions représentant le capital actuel avec droit aux bénéfices à partir de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 1908.

L'augmentation du capital sera définitive par l'accomplissement de la condition à laquelle elle est soumise, c'est-à-dire par la réalisation définitive de l'apport visé sous la première résolution.

3° L'assemblée, comme conséquence de la première résolution qui précède, nomme M. Jules Robert commissaire, chargé d'apprécier la valeur de l'apport fait à la Banque par la Société générale électrique et industrielle et la cause des avantages qui peuvent en résulter, et de faire à ce sujet un rapport qui sera imprimé et tenu à la disposition des actionnaires dans le délai légal, et soumis à une assemblée générale qui sera convoquée ultérieurement.

4° L'assemblée confère au porteur des pièces tous pouvoirs pour les publications légales.

(Le Capitaliste, 5 mars 1908)

La Banque commerciale et industrielle clôture à 610.

Nous avons publié, dans notre précédente revue, le compte rendu de l'assemblée extraordinaire tenue le 25 février dernier. En conséquence des résolutions votées par cette assemblée, les actionnaires sont convoqués à nouveau pour le 19 mars à l'effet d'entendre la lecture du rapport du commissaire chargé, par l'assemblée du 25 février, d'apprécier les apports faits à la Banque par la Société générale électrique et industrielle, de voter sur toutes les conclusions de ce rapport, de fixer définitivement le capital social à 8.500.000 fr. et d'apporter aux statuts les modifications nécessaires.

Banque commerciale et industrielle
(Gil Blas, 19 avril 1908)

Les bénéfices réalisés pendant l'exercice écoulé par la Banque commerciale et industrielle se sont élevés à la somme de 150.625 francs contre 276.197 francs pour l'année précédente.

Le conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 30 de ce mois, de répartir le bénéfice comme suit : réserve légale 7.531 francs ; réserves extraordinaires, 128.129 fr. ; report à nouveau, 14.965 francs. L'année dernière, il avait été distribué un dividende de 10 francs par action.

Banque commerciale et industrielle
(Gil Blas, 2 mai 1908)

Les actionnaires de la Banque commerciale et industrielle, réunis en assemblée générale ordinaire le 30 avril dernier, ont approuvé les comptes de l'exercice 1907.

Le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 150.625 francs 07, a reçu l'affectation suivante : réserve légale, 7.531 fr. 25 ; réserve extraordinaire, 128.128 francs 92 ; à reporter à nouveau, 14.964 fr. 90.

MM. H. E. Boyer, Edmond Duez et Ernest Genty, ont été élus administrateurs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DES
TRAMWAYS DE ROYAN*
Anonyme au capital de 487.500 fr.
SIÈGE SOCIAL : 13, bd MALESHERBES, A PARIS
(*Journal officiel de la République française*, 30 septembre 1908)
(*Journal officiel de la République française*, 28 septembre 1910 : idem aux n° près)

Liste des obligations 4 % au porteur sorties au tirage annuel, pour être remboursées à partir du 1^{er} octobre 1908 à raison de 300 fr. net, soit à Paris, à la **Banque commerciale et industrielle**, 8, rue Auber, soit à Royan, à la succursale de la Société Générale : n° 62 — 184 — 293 — 314 — 360 — 374 — 382,

Rappel d'obligation N° 122 sortie antérieurement et non encore présentée au remboursement.

Le président du conseil d'administration,
L. SARLIN.

Les gens de lettres et les sirènes
(Chronique du cinéma
par Éditions Chronique)

Paris, 1^{er} octobre 1908

La Compagnie Pathé met en vente l'*Arlésienne*, d'après Alphonse Daudet, tourné à Arles par Albert Capellani. C'est la première grande production, après quelques essais plus ou moins réussis, de la Société des compositeurs, auteurs et gens de lettres (SCAGL). Cette société, fondée le 23 juin par les banquiers Saül et Georges Merzbach, est administrée par le romancier populaire Pierre Decourcelle et le dramaturge Eugène Gugenheim. Son but s'inspire de celui du Film d'Art : porter à l'écran des pièces ou des romans connus, avec des comédiens célèbres. Sous l'influence des administrateurs, elle s'oriente vers un genre populiste. **La Banque industrielle et commerciale [sic : commerciale et industrielle*] soutient l'affaire**, où l'on retrouve encore Charles Pathé. Il est l'un des principaux actionnaires et prête à la SCAGL le concours de ses opérateurs, met à sa disposition son matériel de fabrication, son service de location et fournit même les plans d'un théâtre de pose, que la nouvelle société a fait bâtir à Vincennes. Ainsi, Pathé contrôle l'activité de la SCAGL ; il en est déjà de même pour le Film d'Art, qui a été rapidement obligé d'aliéner sa liberté en signant un contrat avec l'ogre Pathé, dont l'appétit ne semblait jamais rassasié. (17.11)

Société générale électrique et industrielle*
(*Le Journal des finances*, 3 octobre 1908)

[...] Le rapport expose que l'année 1907 a été caractérisée par des difficultés d'ordre général qui ont singulièrement aggravé la situation financière et industrielle.

Aussi le conseil d'administration a-t-il jugé bon de conclure le marché suivant, qui est de nature à modifier complètement l'avenir de la société :

Celle-ci a cédé à la Banque commerciale et industrielle, dont la situation est très saine, une grosse partie de son portefeuille, comprenant des valeurs de traction et

d'électricité.

En échange, la société a reçu 7.000 actions de 500 fr. de la Banque commerciale et industrielle, cédées au prix de 600 fr.

La société a fait un sacrifice sur le prix du portefeuille cédé de façon à faire, profiler la banque, dont elle devient un important actionnaire, de conditions constituant pour elle un avantage effectif et immédiat. [...]

INFORMATIONS FINANCIÈRES

(Le Temps, 4 juin 1909)

C'est demain vendredi que sera alose, aux guichets de la Banque commerciale et industrielle, la souscription aux 25.000 obligations 6 % or de l'emprunt du Nicaragua

Compagnie française des chemins de fer de l'Équateur*

(Le Temps, 9 juin 1909)

La Banque commerciale et industrielle émettra, le 15 juin, 14.000 obligations de 500 francs 5 % de la Compagnie de chemin de fer de l'Équateur. [...]

Compagnie française des chemins de fer de l'Équateur*

(Le Temps, 13 juin 1909)

Nous avons annoncé que la Banque commerciale et industrielle procéderait le 15 courant à l'émission de 14.000 obligations de 500 francs 5 % de la Compagnie française des chemins de fer de l'Équateur [...]

(Le Temps, 17 décembre 1909)

les porteurs d'obligations de la Compagnie générale de Pernambouco sont avisés que le prochain coupon semestriel, à échéance du 1^{er} janvier 1910, est payable dès cette date aux caisses de la Banque commerciale et industrielle, 25, rue de Clichy, Paris

INFORMATIONS FINANCIÈRES

(Le Temps, 18 janvier 1910)

La Banque commerciale et industrielle reçoit en ce moment les demandes aux 25.000 obligations de l'Emprunt extérieur or 5 % de la province argentine de San-Juan qui sont mises en vente au prix de 91 1/2 %, soit 472 f

Montecatini*

(Gil Blas, 26 mai 1910)

De Milan on annonce que MM. de Fredaigue, de la Société Générale ; [Ernest] Genty, de la Banque commerciale et industrielle ; Tœplitz, de la Banca commerciale italiana, et Rava, du Credito italiano, ont été nommés administrateurs de la Montecatini.

Annonce
(*Le Temps*, 28 juin 1910)

COMMERÇANTS
PARIS ET PROVINCE
Nombreux capitalistes disposent de 50 à 200.000 fr. pour
COMMANDITES ET ASSOCIATIONS
S'adresser de suite à la Banque commerciale et industrielle
78, rue Richelieu et 11, rue de la Bourse, Paris.

THE MEXICO MINES OF EL ORO LIMITED*
(*Le Temps*, 9 décembre 1910)

11, Cornhill, Londres, E. C.
7 décembre 1910.

Cher Monsieur (ou Chère Madame),

[...] La requête pour l'assemblée, dont copie est annexée à l'avis, a été déposée entre mes mains le 28 écoulé, par un représentant de la Banque commerciale et industrielle de Paris, sans lettre ou autre explication, et sans avoir été précédée d'aucune demande ou communication des parties, dont elle porte les signatures, relative aux questions qui y sont mentionnées, ou aucune suggestion de l'existence de raisons quelconques pour cette requête.

La requête est signée par la Banque commerciale et industrielle, et un certain nombre d'actionnaires français ou autres actionnaires étrangers, paraissant être porteurs entre eux de 27.790 actions de la compagnie, desquelles 20.213 sont apparemment représentées par des titres d'actions au porteur, les autres 7.577 signataires seuls étant des membres enregistrés de la compagnie.

La Banque commerciale et industrielle, au moment où elle a pris cette initiative, était le représentant de la compagnie à Paris vis-à-vis des autorités fiscales françaises pour les affaires relatives à la cote des actions sur la Bourse de Paris, et elle était supposée et prétendait être en relations très amicales avec vos administrateurs, lesquels avaient tout récemment invité M. H. Higgins, en sa qualité de représentant de la Banque, à faire partie du conseil d'administration, ce qu'il fit, et depuis ce moment il a été en accord complet avec les autres membres au sujet de la conduite des affaires de la compagnie, sans qu'il se soit jamais produit aucune parole contraire entre eux. [...]

Marie-Thérèse Bitsch,
La Belgique entre la France et l'Allemagne : 1905-1914
(Publications de la Sorbonne, janv. 1994, 574 pages)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations_electriques.pdf

[187] En février 1911, la S.G.B.E.E. (Société générale belge d'entreprises électriques) contribue à fonder à Paris la société des Exploitations électriques qui regroupe vingt trois réseaux de tramways français²⁰ et contrôle plusieurs centrales, notamment à travers la Société bretonne d'électricité qui installe une usine à Lorient et la Compagnie centrale d'énergie électrique qui exploite des usines à Rouen, [Alger](#) et Châteauroux²¹. Parmi les souscripteurs du capital initial se trouvent, outre la S.G.B.E.E., ... la Banque commerciale et industrielle de Paris...

Son conseil d'administration est présidé par Ernest Genty²².

Compagnie forestière Sangha-Oubanghi [CFSO*]
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CFSO.pdf

(*Le Capitaliste*, 11 mai 1911)

[...] le conseil d'administration [...] a nommé [...] trois administrateurs nouveaux qui sont MM. [...] [André] Sylvain [*sic*: *Silvain, ancien adm. de la Bq commerciale et industrielle*], armateur ; et [Henri] Lambert commissaire des comptes à la Banque commerciale et industrielle.

(*Le Temps*, 20 mars 1912)

Idem ci-dessous

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des finances*, 23 mars 1912)

Les comptes au 31 décembre 1911, qui seront soumis à l'assemblée convoquée: pour le 1^{er} avril, seulement par un bénéfice de 1 million 538.284 francs contre 1.362.133 francs en 1910, soit une augmentation de 176.151 fr.

Cette augmentation permettra au conseil de proposer un dividende de 40 francs par action, contre 35 francs précédemment. Ce dividende n'absorbant que 680.000 francs, les réserves pourront être dotées plus largement et recevoir 657.006 francs contre 594.713 francs l'an dernier.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
The Oriental Carpet Manufacturers, ltd
Augmentation de capital
(*Le Temps*, 13 avril 1912)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Oriental_Carpet_Manufacturers.pdf

Les souscriptions seront recues du 12 avril au 24 avril inclus 1912, contre présentation des actions anciennes qui seront estampillées :

En France :

²⁰ A.G. S.G.B.E.E., 27 avril 1912.

²¹ A.G. S.G.B.E.E., 25 avril 1914.

²² Recueil financier, 1913, t. 1, p. 883 et A. de BOECK, Mémoire (répertoire), p. 545.

à la Banque commerciale et industrielle, rue de Clichy, 25, à Paris.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Oriental Carpet*
(*Le Temps*, 28 avril 1912)

La souscription aux 50.000 titres de l'Oriental Carpet mis à la disposition des anciens actionnaires, aux guichets de la Société générale et de la Banque commerciale et industrielle a été close le 24 du courant avec le plus vif succès.

L'avis de répartition, en ce qui concerne les souscriptions à titre réductible, n'est pas encore établi, mais on estime que dans l'ensemble elles auront à subir une réduction de 95 %.

ERNEST GENTY, PRÉSIDENT

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
Assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1912
(*Recueil des assemblées générales*, 1912)

PRÉSENTATION

Société anonyme constituée en 1880 pour une durée de 50 années.

Capital : 8.500.000 francs, divisé en 17.000 actions de 500 francs, entièrement libérées, inscrites à la Cote officielle au comptant.

Dernier cours coté (fin mars 1912) : 895 fr.

En 1908, le capital a été porté de 5 millions au chiffre actuel de 8.500.000, c'est-à-dire augmenté de 3.500.000 francs, par la création de 7.000 actions nouvelles de 500 francs qui ont été remises à la Société générale électrique et industrielle et acceptées par elle au prix de 600 francs en paiement de divers titres d'une valeur globale de 4.200.000 francs apportés à la Banque commerciale et industrielle (voir les assemblées extraordinaires du 26 février et du 19 mars 1908 dans *Les Assemblées générales* 1908, fasc. VI, p. 337.)

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets de toutes les charges, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint la moitié du capital social.

Puis, à titre d'intérêt, une somme égale à 5 % du capital versé.

Le surplus des bénéfices est réparti comme suit :

88 % aux actionnaires à titre de dividende ;

12 % au conseil d'administration.

Indépendamment de la réserve statutaire, il peut être fait, par le conseil d'administration, des réserves spéciales.

Conseil d'administration

MM. E[rnest] Genty (off. LH), président ; Saül Merzbach et Georges Merzbach, administrateurs délégués ; H.-E.Boyer (off. LH) ; Eugène Guieu ; Edmond Chopy²³, administrateurs.

Commissaires : MM. Lambert et Lavy.

²³ Edmond Chopy : de la Banque éponyme. Voir en partie Empire > Groupes financiers transcoloniaux.

Siège social : à Paris, 25, rue de Clichy.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

En conformité de l'art. 40 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, à l'effet de soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice 1911.

Comme vous le savez, l'année 1911 a présenté deux phases bien distinctes ; alors que, pendant le premier semestre, le mouvement favorable d'affaires qui avait caractérisé l'exercice précédent a continué à se développer dans des conditions très encourageantes, le second semestre, au contraire, a été marqué par un arrêt complet de ces bonnes dispositions. Les événements qui ont ainsi défavorablement influencé, pendant la deuxième partie de l'année, la bonne situation financière et industrielle constatée jusque là, sont trop présents à votre mémoire pour qu'il soit utile de vous les rappeler. Nous n'avons pas besoin de vous dire, non plus, quelle extrême réserve ils nous ont imposée, en raison de leur gravité et des inquiétudes qu'ils avaient fait naître, en ce qui concerne les affaires qui ont pu nous être proposées pendant cette dernière période. Parmi celles-ci, nous croyons devoir vous signaler [deux affaires coloniales intéressantes dont nous nous occupons actuellement et qui appartiennent, par conséquent, à l'exercice en cours ; nous avons confiance dans le succès de ces affaires, dont l'une a été traitée par nous conjointement avec deux autres maisons de banque des plus importantes.](#)

Les résultats de l'exercice 1911 ne se sont pas ressentis des circonstances défavorables que nous rappelions plus haut, et, grâce aux bénéfices provenant des opérations déjà engagées, mais non liquidées, au cours des années précédentes, ainsi qu'à ceux résultant des affaires assez nombreuses dans lesquelles nous nous sommes intéressés durant la première partie de l'année 1911, ces résultats sont en plus-value importante sur ceux de l'exercice 1910 ; peut-être auraient-ils été supérieurs encore, si nous n'avions cru devoir apporter, comme nous vous le disons plus haut, une prudence toute particulière dans la gestion des intérêts de la Banque pendant la crise créée par l'incident franco-allemand ; nous ne doutons pas que notre conduite, dans ces circonstances, reçoive votre entière approbation.

Au cours de l'année 1911, l'assemblée générale extraordinaire de la Société générale électrique et industrielle qui nous a apporté, en 1908, comme vous vous le rappelez, une partie de son Portefeuille de titres, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Notre Banque a été chargée de cette liquidation à des conditions qui nous permettent d'escompter une rémunération équitable de nos peines et soins. Dès le mois de juillet 1911, l'actif déjà réalisé et liquide, nous a permis de commencer à payer aux actionnaires une première répartition de 200 francs par titre, égale à la valeur nominale réduite des actions.

Nous vous donnerons maintenant, suivant notre habitude, des explications sur les principaux chapitres de notre bilan.

Portefeuille sur France et l'étranger. — Notre portefeuille, composé de valeurs à échéances bancables, s'élève à la somme de 481.698 fr. 40. Ces valeurs, émanant de nos clients, ne nous paraissent pas, dans leur ensemble, offrir d'aléas.

Comptes courants. — Suivant la pratique que nous avons adoptée déjà l'année dernière, les comptes courants débiteurs figurent au bilan sous deux rubriques, savoir :

1. Les comptes courants sans garantie spéciale, s'élevant au 31 décembre 1911, à Fr. 2.389.952 87. Ces comptes représentent les soldes débiteurs de nos clients et correspondants et nous les considérons comme n'offrant pas d'aléas, à l'exception cependant de deux d'entre eux, pour lesquels nous avons jugé devoir constituer une provision importante.

2. Les comptes courants débiteurs garantis, qui s'élèvent à la somme de Fr. 2.381.895 58. Ces comptes sont la représentation d'avances en comptes courants consenties par la Banque et garanties, soit par des dépôts de titres, soit par des tiers d'une solvabilité certaine; ils ne nous paraissent pas présenter de risques.

D'autre part, des tiers participent pour une somme de fr. 517.278 35 dans le montant des comptes courants débiteurs.

Reports et avances sur nantissements. — Ces deux postes qui représentent des opérations courantes d'emplois d'argent, ne comportent pas d'observations spéciales; l'importante augmentation que vous constaterez en comparant le montant respectif de chacun de ces postes à celui de l'année dernière, provient de la nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés d'employer, dans ces opérations, des capitaux disponibles plus importants que d'habitude, en raison de l'inactivité des affaires pendant une partie de l'année dernière.

Le montant, de ces comptes est bien garanti.

Les reports sont effectués pour une liquidation mensuelle et les avances ont été consenties pour une échéance normale.

Participations financières. — Ce poste s'élevait, au 31 décembre 1911, à la somme de Fr. 3.085.884 55, en augmentation sensible sur le montant correspondant de 1910. Il représente l'intérêt pris par la Banque, notamment pendant le cours de l'exercice, dans diverses opérations financières faites tant par des établissements de crédit ou des banques importantes de notre place, que par notre banque elle-même.

Parmi les opérations financières auxquelles nous nous sommes intéressés, nous citerons notamment :

L'emprunt de fr. 65.000.000 en obligations 5 % or de la République de Haïti.

L'emprunt de l'État de Victoria Minas.

L'émission de 250.000 obligations 4 % Central Pacific Railway.

L'emprunt d'obligations de la Société du Port de Para.

L'émission de 1.737.000 billets de la Loterie pour un groupement d'œuvres de bienfaisance.

L'émission de 70.000 actions de 100 piastres du Banco de la Republica (Chili).

L'emprunt Extérieur 4 1/2 % de 1911 du gouvernement argentin.

L'emprunt de 110 millions en obligations 4 % du gouvernement hellénique.

L'émission de 70.000 obligations 5 % du Port de Rio Grande do Sul.

L'augmentation de capital de l'Oriental Tobacco Trading Cy. L'émission des actions nouvelles représentant cette augmentation a eu lieu à nos guichets.

Le bénéfice résultant pour la banque des diverses participations qui ont été liquidées pendant l'exercice 1911 a atteint un chiffre très important et constitue un appoint appréciable de notre compte de Profits et pertes, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'importance qu'a prise depuis quelques années, ce chapitre de nos affaires.

Un certain nombre des participations comprises dans le chiffre ci-dessus, ont déjà été liquidées avec bénéfice depuis le début de l'exercice en cours ; quant à celles dont la valeur effective au 31 décembre 1911, basée sur le cours des titres qu'elles représentent ou sur nos appréciations était inférieure à leur montant nominal, elles ont fait l'objet d'une provision spéciale dont le montant figure dans les comptes d'ordre, au passif du Bilan.

Actions et obligations. — Notre portefeuille-titres s'élevait, au 31 décembre 1911, à la somme de fr. 7 millions 214.323 07.

Nous vous avons entretenus, l'année dernière, de la cession que nous avons faite à un groupe important, dans des conditions que nous estimons avantageuses pour la banque, de la majeure partie des titres provenant de l'apport de la Société générale électrique et industrielle qui restaient alors dans notre portefeuille ; cette opération a été définitivement réalisée dans les premiers mois de l'exercice 1911. Le prix de cette cession nous a été payé partie en espèces et partie en actions de la Société cessionnaire

au pair. Nous avons estimé ces dernières, dans notre bilan au 31 décembre 1911, pour un montant correspondant, en tenant compte des espèces reçues, à celui des titres vendus, tel qu'il figurait dans notre inventaire précédent, c'est-à-dire à leur prix d'apport par la Société générale électrique et industrielle. Cette estimation qui, dans notre opinion, est très inférieure à la valeur réelle de ces actions, nous assurera, nous n'en doutons pas, au fur et à mesure de leur réalisation, des plus-values intéressantes.

Nous avons admis à leur dernière cote au 31 décembre 1911, au Parquet ou en Banque, celles des valeurs composant notre portefeuille et qui sont cotées en France ou à l'étranger. Les titres non cotés ou qui, bien que cotés, ne jouissent pas d'une large marche, ont été estimés à des cours qui, suivant nous, ne nous exposent à aucune moins-value appréciable.

De même que l'année précédente, nous avons maintenu au pair les actions de la Société cinématographique des auteurs et gens de lettres que nous possédons en portefeuille, bien que cette société ait distribué pour son deuxième exercice, comme elle l'avait fait pour le premier, un dividende élevé, en même temps qu'elle effectuait un second remboursement sur le capital, qui a ramené la valeur nominale des actions à 75 francs. Nous avons d'ailleurs les meilleurs renseignements sur la situation actuelle de cette société.

Nous avons également maintenu au pair, les actions de la Société de domiciliations, dont nous avons en portefeuille, comme vous le savez, un nombre important. Cette affaire n'a pu se développer au cours de l'exercice 1911, en raison de circonstances diverses qui ont entravé sa liberté d'action; mais cette situation prendra fin dans le courant de l'exercice actuel et nous ne doutons pas que la Société de domiciliations ne puisse alors réaliser son programme et, obtenir, dès l'exercice 1913, les résultats que nous avons escomptés.

Nous vous avons fait connaître, l'année dernière, la constitution par notre banque, conjointement avec des personnalités financières égyptiennes, de la Banque française commerciale et agricole d'Égypte, dans laquelle nous avons pris un intérêt important; cette institution a pu commencer ses opérations sociales dès sa fondation, grâce aux relations que ses dirigeants possédaient déjà dès ce moment et à leur parfaite connaissance du genre d'affaires qui fait l'objet de cette banque. Le premier exercice a pris fin seulement le 31 mars 1912 et nous n'en connaissons pas encore les résultats; mais, d'après les renseignements que nous possédons, nous avons tout lieu de supposer qu'ils seront satisfaisants. A ce propos, nous sommes heureux de vous dire que cette banque n'avait aucun intérêt, d'aucune sorte, dans les divers établissements financiers égyptiens qui ont suspendu leurs paiements dans le courant de l'année dernière.

Nous avons laissé au pair, dans notre bilan, les actions de la Banque française commerciale et agricole d'Égypte.

Enfin, nous avons maintenu à leur prix d'achat, malgré les cours supérieurs auxquels ils sont cotés en Bourse, les titres d'une société minière russe dont nous possédons en portefeuille un stock important.

Les postes « Syndicats » et « Titres à livrer ou à lever » n'exigent aucune mention particulière.

Profits et pertes. — Déduction faite des frais généraux de l'exercice, du réescompte du portefeuille, ainsi que d'un prélèvement que votre conseil d'administration a effectué et dont a été crédité le compte « Provision pour fluctuations des cours du portefeuille », le compte de profits et pertes présente un solde bénéficiaire de
1.538.284 18

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

5 % à la réserve légale 76.914 20

Intérêt aux actions, 5 % du capital, soit 25 425.000 00

501.914 20

Sur le solde de 1.036.369 98

le conseil d'administration a droit, en conformité de l'article 56 des Statuts, à 12 %,
soit 124.364 39

Reste 912.005 59

sur lesquels nous vous proposons de répartir aux actionnaires un dividende
supplémentaire de Fr. 15, soit 255.000 00

portant le dividende total de l'exercice à Fr. 40 par action, et de porter le solde de
657.005 59

à la réserve ordinaire.

Si vous approuvez cette répartition, nos réserves se trouveront composées de la
manière suivante :

Réserve légale 756.803 32

Réserve ordinaire 3.102.480 30

Ensemble 3.859.283 62

Comme les années précédentes, nous vous proposons de payer le dividende afférent
à l'exercice 1911 en une seule fois, le 6 courant. Ce paiement aura lieu sous déduction
des impôts au profit du Trésor et contre remise du coupon n° 52.

L'autorisation que vous avez donnée à vos administrateurs, conformément à l'article
40 de la loi du 24 juillet 1867, n'a été utilisée, en dehors de l'usage qui en a été fait
pour des affaires courantes de banque, que par M. [Ernest] Genty, en sa qualité de
président de la société « Les Exploitations électriques », relativement à la cession par la
banque à cette société d'un stock de titres faisant partie de notre portefeuille. Nous
vous demanderons de renouveler cette autorisation pour l'exercice courant.

Conformément à l'article 26 des statuts, le sort a désigné M. H. E. Boyer comme
administrateur sortant cette année; nous vous proposons sa réélection.

Aux termes de l'article 38 des statuts, vous avez à désigner vos commissaires aux
comptes pour l'année 1912 et à fixer le montant de leur allocation.

Nous vous rappelons que MM. Lambert et Lavy, vos commissaires sortants sont
rééligibles.

Bilan au 31 décembre 1911 (Fr.)

ACTIF

Espèces en Caisse et dans les Banques 2.124.052 43 I

Portefeuille 481.698 40

Comptes courants débiteurs 2.389.952 87

Comptes courants débiteurs garantis 2.381.895 58

Reports 992.660 00

Prêts sur nantissements 14.042 08 .

Participations financières 3.085.884 55

Actions et obligations 7.214.323 07

Titres à livrer 13.062 95

Syndicats 2.975.776 90

Divers 327.272 57

Total 22.700.621 40

PASSIF

Capital 8.500.000 00

Réserve légale 679.889 12

Réserve extraordinaire 2.445.474 71

Comptes courants créditeurs 3.520.907 93

Comptes courants créditeurs spéciaux à échéances fixes 3.382.601 16

Participants aux comptes courants débiteurs 517.278 35

Titres à lever 109.134 70

Dividendes restant à payer	15.999 40
Réescompte du portefeuille	3.087 55
Syndicats	367.607 66
Divers	1.620.356 64
Profits et pertes	1.538.284 18
Total	22.700.621 40

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES
RÉSOLUTIONS

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des finances*, 13 avril 1912)

L'assemblée des actionnaires tenue ce 1^{er} avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1911, lesquels se soldent par un bénéfice net de 1.538.284 francs sur lequel 76.914 francs ont été affectés à la réserve légale. Le divid. a été fixé à 40 fr. par act.

Nécrologie
Ernest Genty
(*Gil Blas*, 10 juin 1912)

Les obsèques de M. Ernest Genty, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, président de la Banque commerciale et industrielle, de l'Est parisien etc., auront lieu demain, à dix heures et demie, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part. On se réunira au domicile mortuaire, avenue Rapp, 20.

FERNAND CHAPSAL²⁴ , PRÉSIDENT

Banque commerciale et industrielle
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1913)

M. Marc Varenne, chef du secrétariat particulier de M. Fallières, va entrer dans la finance et devenir l'un des administrateurs de la Banque commerciale et industrielle, dont M. F[ernand] Chapsal, ancien directeur au ministère du Commerce, vient d'être nommé président.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Le Capitaliste*, 6 février 1913)

La Banque commerciale et industrielle fait en dernier cours 900. On dit que M. Marc

²⁴ Voir en partie Inde et Indochine > Documents généraux > Qui êtes-vous ? Indochine 1924.

Varenne, chef du secrétariat particulier de M. Fallières, entrera prochainement dans le conseil d'administration de la Banque commerciale et industrielle.

(Le Capitaliste, 27 février 1913)

Banque commerciale et industrielle de Paris (ass. ord.), 6, rue de Londres, 11 h

Banque commerciale et industrielle
(Gil Blas, 19 avril 1913)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Chapsal, président du conseil d'administration. 5.450 actions étaient présentes ou représentées. M. Saül Merzbach et le représentant de la Société Générale remplissaient les fonctions de scrutateurs.

Le rapport du conseil d'administration, qui a été lu à l'assemblée, constate que l'année 1912 n'a pas été, dans son ensemble, favorable aux opérations financières, le malaise provoqué par les graves événements politiques a imposé une grande circonspection dans la gestion des affaires de la banque.

Cependant, le solde du compte profits et pertes, déduction faite des frais généraux de l'exercice et du réescompte du portefeuille, atteint la somme de 1.356.581 francs, permettant de distribuer un premier intérêt aux actions 5 %, 425.000 francs, soit 25 francs, et un dividende supplémentaire de 255.000 francs, soit 15 francs, ce qui porte le dividende total à 40 francs par titre. 505.101 francs ont été portés à la réserve extraordinaire, qui atteint ainsi 3.607.582 francs.

Les principales opérations financières auxquelles la société s'est intéressée sont :

L'Emprunt communal 3 % du Crédit foncier de France ;

L'Emprunt 5 % de la Ville de Tokio ;

L'émission d'obligations 4 % de la Brazil Railway ;

L'augmentation du capital de la Société Générale ;

L'augmentation du capital de l'Oriental Carpet Manufacturers, Limited, de 100.000 à 200.000 action de £ 5, sur lesquelles 50.000 actions ont été émises aux guichets de la Banque, en même temps qu'à ceux de la Société Générale ;

L'augmentation du capital de la Banque de commerce de Sibérie ;

L'augmentation du capital de la Société des Usines Poutiloff, en Russie ;

L'augmentation du capital de la Compagnie fermière de Mines, en Russie, dont l'émission a eu lieu aux guichets de la Banque, en même temps qu'à ceux de la Société Générale à Paris et à ceux de la Société française de banque et de dépôts, à Bruxelles ;

L'augmentation du capital de la Société des tréfileries et laminoirs du Havre [LTH].

Les résolutions soumises à l'assemblée ont été adoptées à l'unanimité. La nomination de MM. Fernand Chapsal et Marc Varenne comme administrateurs a été ratifiée.

Banque commerciale et industrielle
(Le Capitaliste, 24 avril 1913)

La Banque commerciale et industrielle fait en dernier cours 1010. Les actionnaires de cette société, réunis le 17 courant en assemblée générale, ont approuvé les comptes de l'exercice 1912 qui se traduisent par un bénéfice net de 1 million 356.580 fr. Malgré la

diminution de 171.700 francs qu'accuse ce chiffre comparativement à celui des profits de l'année précédente, le résultat obtenu en 1912 peut être considéré comme favorable, étant donnée la gêne causée par la situation politique aux affaires financières. Le dividende a d'ailleurs été maintenu à 40 fr. par action, payable le 21 avril courant.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. F[ernand] Chapsal et Marc Varenne, en remplacement de M. [Ernest] Genty, décédé, et de M. E[dmund] Chopy, démissionnaire.

Suite :
Marc Varenne devient adm. du Crédit français.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des finances*, 16 avril 1920)

Autre exemple : le prospectus d'émission de l'EMPRUNT COLOMBIEN 5 % 1906 qui est d'un montant de 300.000 livres sterling, soit 7.560.000 francs dit que : « Cet emprunt est divisé en 15.000 obligations de 20 livres sterling chacune, soit 500 fr. portant 72 coupons semestriels d'environ 12 fr. 59 chacun net, au change de la livre sterling, à détacher le 1^{er} décembre et le 1^{er} juin. Ces coupons sont payables en or, sans aucune retenue : 1° à Paris, à la Banque commerciale et industrielle et dans tous les établissements de crédit ; 2° à Londres, à la London Bank of Mexico and South America. Or, à Londres, la London Bank of Mexico and South America n'accepte pas les coupons des porteurs français.

POSTÉRITÉ

Tribunaux
Le krach d'une banque
(*Le Journal des débats*, 31 octobre 1924)

Georges Barbet avait fondé, en 1916, 16, place Vendôme, la Banque industrielle et commerciale, où Henri Hartmann lui succéda en novembre 1923. Les deux directeurs eurent recours au même procédé : ils négociaient instantanément les titres que la clientèle leur confiait.

Aussi, lorsque le parquet intervint, il ne restait plus que 34.000 francs en caisse. Les détournements atteignaient 750.000 francs ; Barbet, Hartmann et le secrétaire général Voitellier ont comparu, hier, devant la 11^e chambre.

MM^e Pournin, Dreyfous se sont présentés pour les parties civiles. MM^e Zozowski, Boucheron et Vanifelds pour les banquiers.
